



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ce document a été présenté dans le cadre du groupe de travail « modèle économique et garantie des crédits biodiversité » relatif aux SNCRR. Vous retrouverez l'ensemble des productions du groupe de travail sur la [page dédiée aux SNCRR](#).

Attention, d'autres outils peuvent exister et ceux présentés peuvent être proposés par d'autres organismes.

En partenariat avec :

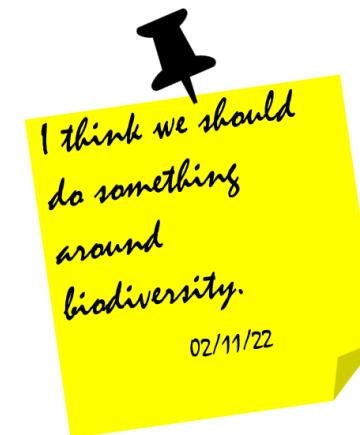


NatReCo
Nature Restoration & Conservation



Solution d'assurance restauration écologique

Henri Douche (Head of Product & Innovation)



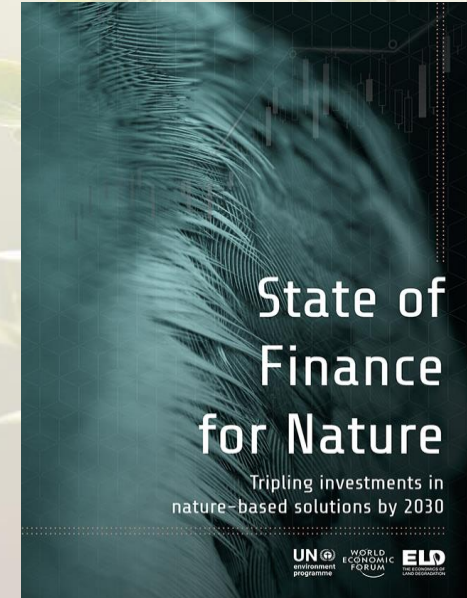
NatReCo : Assurance Restauration Écologique : Restore

Financement de la restauration écologique

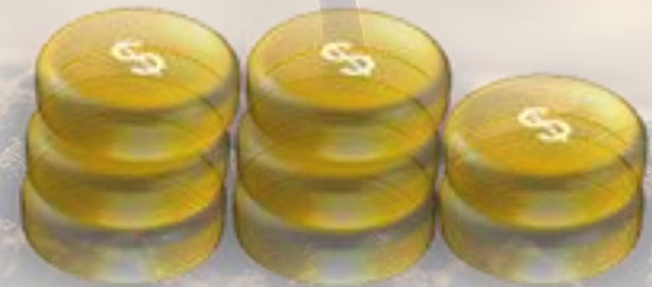
Même si l'on prend davantage conscience du déclin des écosystèmes et de l'importance de l'intégrité et de la résilience des écosystèmes, il ressort de la COP16 qu'IL FAUT PLUS DE FINANCEMENT.

Les gouvernements, les entreprises, les institutions financières, les organisations non gouvernementales et les particuliers peuvent être réticents à financer des projets liés à la nature pour diverses raisons :

- La nature intrinsèquement imprévisible et dynamique des écosystèmes et les facteurs qui les influencent peuvent affecter les investissements.
- L'incertitude quant au rendement des placements, y compris le moment des rendements.
- L'absence de gouvernance et de normes autour des projets de restauration écologique.
- Un manque de données disponibles relatives aux projets et aux retours sur investissement.

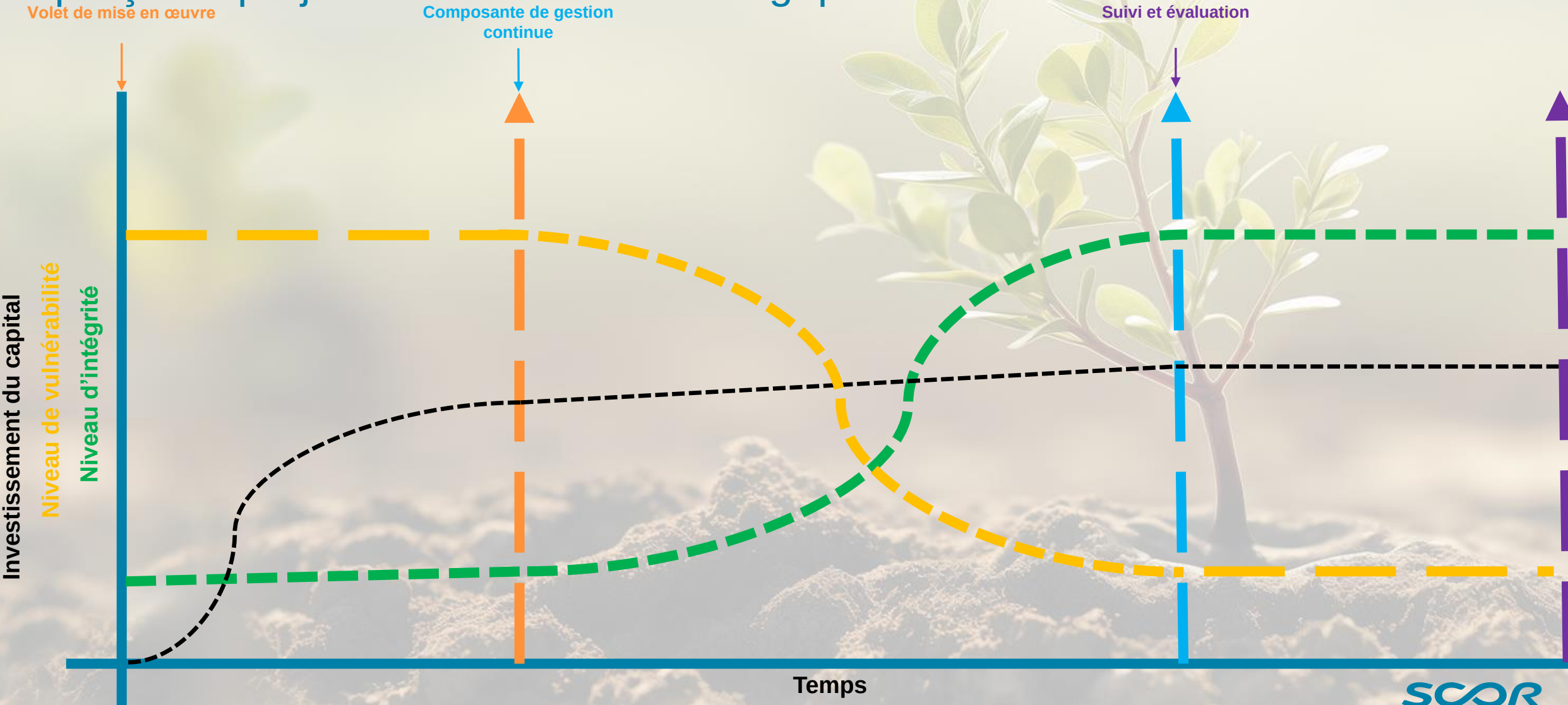


Un investissement total de 8,1 billions de dollars américains est nécessaire d'ici à 2050.



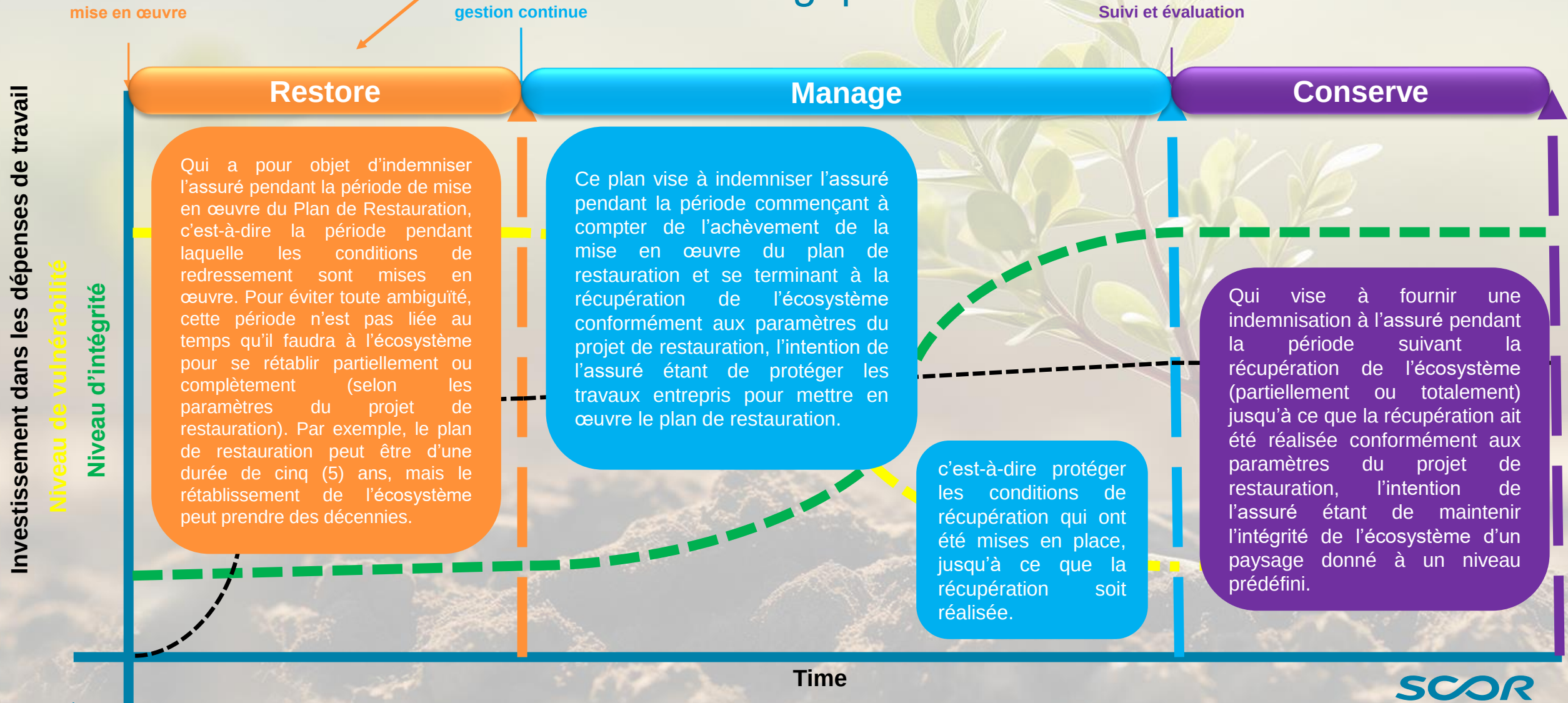
NatReCo : Assurance Restoration Écologique : Restore

Aperçu du projet de restauration écologique



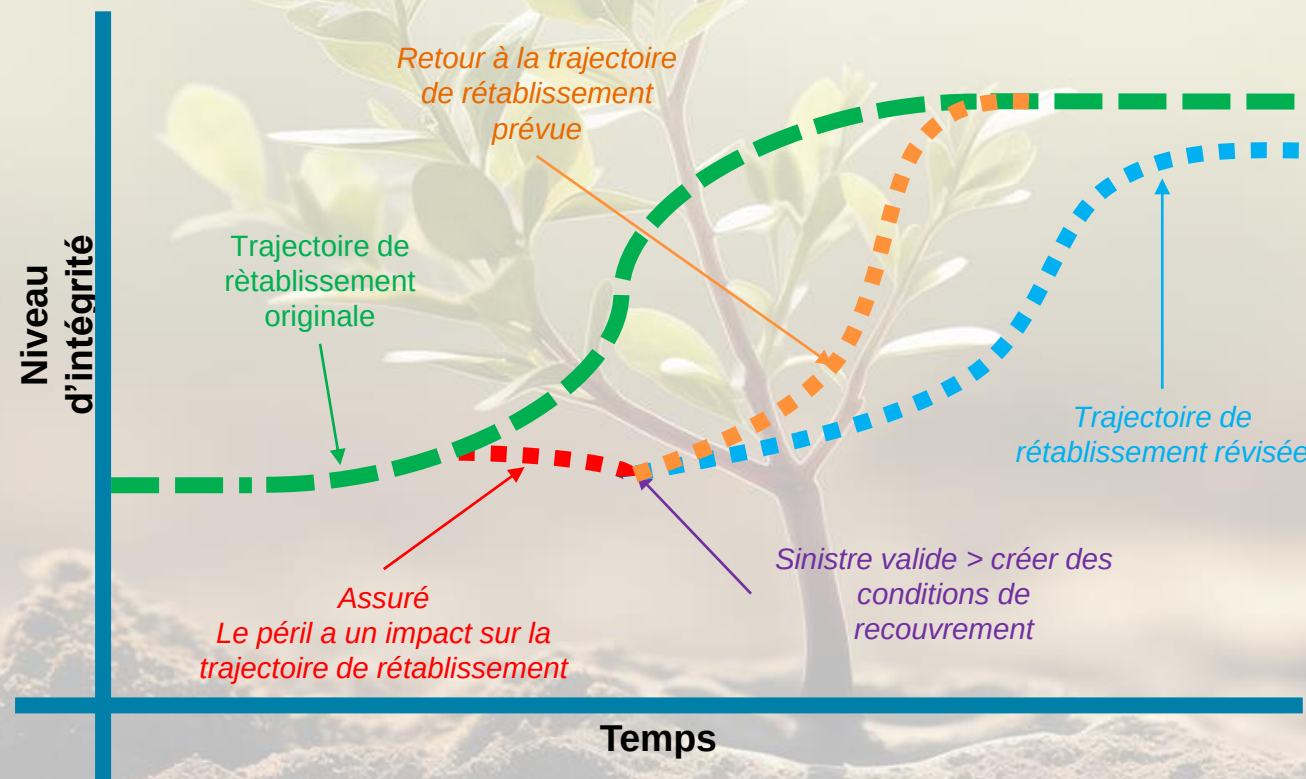
NatReCo : Assurance Restauration Écologique : Restore

Solution d'assurance restauration écologique : Produits



NatReCo: Ecological Restoration Insurance: Restore Ecological Restoration Insurance Solution

- SCOR propose de combler le « fossé » entre le besoin et le désir de financer des projets de restauration écologique en réduisant les risques liés aux opportunités de financement grâce à sa solution d'assurance pour la restauration écologique.
- À la suite de la mise en œuvre du plan de restauration qui vise à aider à la restauration de la biodiversité et de l'intégrité d'un écosystème indigène qui a été précédemment dégradé :
- si la trajectoire de rétablissement initiale du niveau d'intégrité d'un écosystème (tel que défini dans le plan de restauration)
- subit un préjudice à la suite d'un risque assuré prédéfini ;
- la Solution d'assurance restauration écologique assurera les coûts financiers associés à la création des conditions de restauration requises pour
- ramener un écosystème à sa trajectoire de rétablissement prévue (ou révisée) ;



Risques assurés : Aéronefs; Vague de froid; Tremblement de terre; Explosion; Feu; Inondation; Grêle ;Vague de chaleur ; Impact; manque de précipitations ; Éboulement; Éclair; Vandalisme; Rockslide; Tempête

NatReCo : Assurance Restauration Écologique : Restore

Les principales caractéristiques du produit

Due Diligence basée sur des normes

SCOR s'efforce de ne soutenir que les projets qui font progresser la restauration écologique, promeuvent l'équité et l'égalité, respectent la diversité culturelle et s'engagent à l'intégrité et à la transparence dans toutes les actions liées à la restauration écologique.

En collaboration avec SER, SCOR a développé une approche normative : les Project Review Standards (qui font partie de l'Ecological Restoration Due Diligence).

NatReCo : Assurance Restauration Écologique : Restore

Processus de due diligence ecologiques



À l'issue de la «vérification », le CERP confirmera si le projet de restauration est approuvé ou non. Le projet sera évalué comme suit :

AAA

Le projet de restauration adhère à tous les critères critiques et à tous les critères facultatifs. Il sera approuvé. Une remise (supérieure à celle de « AA ») sera appliquée par SCOR à la Prime.

AA

Le projet de restauration respecte tous les critères critiques et certains critères facultatifs (tels que prédéfinis par SCOR). Il sera approuvé. Une remise (inférieure à celle de « AAA ») sera appliquée par SCOR sur la Premium.

A

Le projet de restauration adhère à tous les critères critiques. Il sera approuvé.

B

Le Projet de Restauration n'adhère pas à tous les Critères Critiques, mais à certains (tels que prédéfinis par SCOR, mais étant supérieurs à ceux de « C ») des Critères Critiques et des Critères Facultatifs. Il n'est pas approuvé.

C

Le Projet de Restauration n'adhère pas à tous les Critères Critiques, mais à certains (tels que prédéfinis par SCOR mais inférieurs à ceux de « B ») des Critères Critiques et des Critères Facultatifs. Il n'est pas approuvé.

NatReCo : Assurance Restauration Écologique : Restore

Les principales caractéristiques du produit

Due Diligence basée sur des normes

SCOR s'efforce de ne soutenir que les projets qui font progresser la restauration écologique, promeuvent l'équité et l'égalité, respectent la diversité culturelle et s'engagent à l'intégrité et à la transparence dans toutes les actions liées à la restauration écologique.

En collaboration avec SER, SCOR a développé une approche normative : les Project Review Standards (qui font partie de l'Ecological Restoration Due Diligence).

Évaluation des sinistres par des experts

Compte tenu de la nature technique de la solution d'assurance restauration écologique, les experts désignés par SCOR pour évaluer les sinistres seront assistés par des praticiens certifiés en restauration écologique qui apporteront leur expertise technique quant à l'impact d'un événement assuré et au montant de tout sinistre valide.

Paielements des sinistres liées à la restauration écologique

Pour s'assurer que la solution d'assurance restauration écologique soutient la restauration écologique et la communauté environnementale au sens large, tout paiement de sinistre est subordonné à l'utilisation d'une partie ou de la totalité du montant du sinistre pour un projet de restauration (qu'il s'agisse de celui assuré par SCOR ou, si cela n'est pas possible, d'un projet approuvé par la Due Diligence en matière de restauration écologique).

NatReCo: Ecological Restoration Insurance: Restore

Solution d'assurance restauration écologique : avantages

INITIER

Entreprises
Collectivité locales /
États
Propriétaires fonciers
Individus

FINANCE

Banques
Entreprises
Collectivité locales /
États
Investisseurs
Gestionnaires d'actifs

DEVELOPPER

Développeurs de
projets
Chefs de projet
Gestionnaires d'actifs

EXÉCUTER

Entreprises de
restauration
Entrepreneurs

UNE PLUS GRANDE PERSPECTIVE D'ACHÈVEMENT DU PROJET ET UNE PLUS GRANDE CONFIANCE DANS LA QUALITÉ DU PROJET

Meilleures perspectives d'issue :
Santé publique
Sociétal
Économique
Actif financier

Une plus grande sécurité de
l'investissement initial
Une plus grande efficacité du
capital :
Bénéficier des services
écosystémiques
Respecter les réglementations
Remplir d'autres obligations
Rendement des placements

- Attirer des financements (y compris en raison des standards)
- Aider à respecter les obligations contractuelles

- Aider à respecter les obligations contractuelles

NatReCo : Assurance Restauration Écologique : Restore

Restore le produit : Caractéristiques de souscription





Merci !



Disclaimer

- This presentation is Confidential and may not be disclosed to any third party or otherwise quoted or referred to, in whole or in part, without SCOR's prior written consent.
- The contents of this presentation, including any professional opinions, are intended to be for professional education and development or marketing purposes only and may not be relied upon, in whole or in part, as professional advice or recommendations.
- The contents of this presentation and any opinions expressed are intended solely for the use of SCOR clients, business partners, regulators or business prospects with whom this document is directly shared by SCOR.
- Neither this presentation nor anything in it shall form the basis of any contract or commitment.
- This presentation is based on information available to SCOR which may include information derived from public sources which may not have been independently verified. No representation or warranty, express or implied, is provided in relation to the fairness, accuracy, correctness, completeness or reliability of the information, opinions or conclusions expressed in this presentation.
- All forward-looking statements attributable to SCOR or persons acting on its behalf apply only as of the date of this document, and expressly quantified in their entirety by any cautionary statements included elsewhere in the document.
- No guarantee can be given regarding the achievement of these forward-looking statements and information. These forward-looking statements and information are not guarantees of future performance. Forward-looking statements and information about objectives may be impacted by known or unknown risks, identified or unidentified uncertainties and other factors that may significantly alter the future results, performance and accomplishments planned or expected by SCOR.
- SCOR does not undertake to complete, update, revise or change these forward-looking statements and information, whether as a result of information, future events, circumstances or otherwise that arise after the date they are made.
- Any financial information included in this presentation is preliminary, unaudited and subject to revision. Inevitably, assumptions may not materialise, and unanticipated events or circumstances may affect ultimate financial results. Projections are inherently subject to uncertainties and to a variety of risks. Therefore, the actual results achieved may vary from forecasts.